

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 12 mars 2012

Président : M. Salvatore Di Spirito

Secrétaire : Mme Martine Cuennet

Scrutateurs : MM. Marcel Cloux et Jean-Bruno Wettstein

Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 6 février 2012 pour le

lundi 12 mars 2012 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011
- 2.a. Démission, admission à l'ACRG
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications municipales

Rapport des commissions chargées d'étudier les rapports-préavis et le préavis municipal suivants :

5. **No 899-12** Rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de Madame Laurence VARELA « Revalorisation de certaines fêtes locales »
6. **No 900-12** Rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de Monsieur Yvan PAHUD « Utilisation du bois suisse dans les constructions communales »
7. **No 901-12** Rapport-préavis de la Municipalité concernant la motion de Madame Mathilde LAVILLE « Création d'une commission chargée d'étudier la possibilité d'aboutir à des économies d'énergie, de la part des citoyens, des entreprises et de l'administration communale »
8. **No 902-12** Création d'un Skatepark au Centre sportif des champs de la Joux
9. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance ordinaire en souhaitant la bienvenue à l'assemblée, au public et à la presse. Il salue les élèves des classes 8 VSB de M. Tolivia et 9 VSB de Mme Govi.

Il annonce une modification à l'ordre du jour. Il s'agit d'une démission et d'une admission à l'ACRG qui figureront au point 2.a. de l'ordre du jour. Cette modification est adoptée.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin,

43 conseillères et conseillers présents et 12 excusés.

Sont excusés :

Mme Gerty Nicolier

MM. Dionisio Baptista, Nicolas Court, Jacques Dumoulin, Thierry Dumoulin, Daniel Jaccard, Luc Jaccard, Jean-René Marguet, Daniel Monnier, Paul-André Simon, Olivier Troyon et Nicolas Werren.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011

Le procès-verbal est adopté à main levée.

2.a. Démission et admission

M. Daniel Monnier, UDC, a présenté sa démission de l'ACRG. Le groupe UDC propose **Mme Geneviève Rochat** pour le remplacer. Le Conseil communal accepte cette admission à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil

M. le Président espère qu'il y aura une participation nombreuse à la course du Conseil communal le 2 juin prochain. Chaque conseillère et conseiller a reçu un courrier à ce sujet et tous sont invités à s'inscrire.

4. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité – dans sa séance du 12 décembre 2011 – a décidé d'augmenter le taux d'activité de **Mme Susy SINISI**, adjointe au Greffe municipal, de 48% à 68%. Cette décision s'inscrit dans le cadre du préavis 893-11 – Remplacement du parc informatique communal – adopté par le Conseil communal dans sa séance du 3 octobre 2011. Cette augmentation d'activité est affectée principalement à sa mission de répondante informatique communale, avec effet au 1^{er} janvier 2012. Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter le 16 décembre 2011 pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

M. Jean-Daniel GUYE, Forestier-Bûcheron au secteur de forêts, pour 35 ans de service.

MM. Pierre JUNOD et **Pascal HINNI**, employés polyvalents au secteur des travaux, pour 25 ans de service.

Mme Sophie GUINCHARD, Préposée à l'Office de la population, **MM. Sylvain FREY**, Contremaître au secteur des travaux et **Michel STAFFONI**, Secrétaire Municipal pour 10 ans de service.

La Municipalité – dans sa séance du 23 janvier 2012 – a décidé d'engager **Mme Meliha SABOTIC**, en qualité d'Assistante communale de sécurité publique à 50 %, avec effet au 1^{er} avril 2012. Cette

dernière sera en formation à l'Académie de police du Chablais jusqu'au 6 juillet 2012. Dès lors, son entrée en fonction est prévue le 10 juillet 2012.

La Municipalité – dans sa séance du 30 janvier 2012 – a décidé d'engager pour un apprentissage d'employé de commerce **Mmes Julie JACCARD**, Profil "E", avec effet au 13 février 2012 pour la poursuite de sa première année, **Mme Delia PAILLARD**, Profil "E", et **M. Mohamed SYLLA**, Profil "B", en qualité d'apprenti(e)s de commerce, avec effet au 1^{er} août 2012.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

2. Accueil de la Chancelière de la Confédération

La Municipalité a l'honneur et le grand plaisir de vous informer que **Mme Corina CASANOVA**, Chancelière de la Confédération, sera présente à Sainte-Croix le vendredi 12 octobre 2012 pour une visite du Balcon du Jura vaudois. Au nom des autorités locales, nous tenons à la remercier chaleureusement d'avoir accepté l'invitation de la Municipalité.

3. Revue du Service de défense incendie (SDIS)

La Municipalité a le plaisir de vous inviter à la revue de Service de défense incendie de Sainte-Croix (SDIS) le samedi 5 mai 2012 à la caserne au Ch. du Progrès. La manifestation étant publique l'ensemble de la population est également conviée. Des informations complémentaires via la presse locale seront données par l'Etat major du SDIS.

4. Naturalisations sans auditions

La Municipalité – dans sa séance du 5 décembre 2011 – a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des jeunes étrangers de la 2^{ème} génération, présentée par Hemilly DE SOUZA VIEIRA, née le 1^{er} septembre 1994 à Porto Velho-Ro, Brésil, de nationalité Brésilienne.

La Municipalité – dans sa séance du 19 décembre 2011 – a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des jeunes étrangers nés en Suisse, présentée par Elvedin HASIC, né le 3 juin 1998 à Yverdon-les-Bains, ressortissant de Bosnie et Herzégovine.

5. Nouvelle salle d'économie familiale

Dans le cadre de la fin des travaux de la nouvelle classe d'économie familiale, la Municipalité vous informe que l'inauguration officielle aura lieu le vendredi 25 mai 2012. Le lendemain, soit le samedi 26 mai 2012, les nouveaux locaux seront ouverts au public. Des informations complémentaires seront publiées dans le journal local.

6. Cabines téléphoniques publiques

La Municipalité – dans sa séance du 13 février 2012 – a pris connaissance que l'opérateur de téléphonie fixe Swisscom souhaitait supprimer les cabines téléphoniques sises à l'ancien Collège de La Sagne, à la salle d'attente du Collège de L'Auberson et celle au bâtiment de l'ancienne COOP à La Chaux. Au vu des arguments de cet opérateur liés principalement au faible nombre d'appels (entre 2 et 6 par mois) de ces cabines, leur maintien ne se justifie plus. Sur cette base, l'autorité municipale a préavisé favorablement à l'enlèvement des cabines de La Sagne et de La Chaux. Toutefois, elle a demandé le maintien de la cabine de L'Auberson afin de garantir une alternative aux téléphones mobiles sur le plateau des Granges. Cette décision a été acceptée par Swisscom.

7. Analyse des passages pour piétons

En référence aux nombreux accidents mortels sur les passages pour piétons en Suisse, le Bureau de prévention des accidents (ci-après : BPA) propose de donner un appui technique aux Communes pour l'analyse des passages pour piétons (ci-après : PPP). Sur cette base, la Municipalité – dans

séance du 5 mars 2012 – a préavisé favorablement à une telle démarche et a délégué le bureau technique communal afin de finaliser ladite analyse. Ce dernier devra réaliser différents relevés et photos de la trentaine de PPP que nous disposons sur la Commune qui seront remis au BPA pour analyse.

Cette opération est programmée dès le retour de la belle saison et nous ne manquerons pas de vous informer des résultats de cette analyse.

8. Réponses aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 12 décembre 2011 :

Mme Geneviève ROCHAT souhaite savoir les actions de la Municipalité sur l'amoncellement de déchets à divers endroits de la Commune.

La Municipalité n'ignore pas le fait que différents endroits de la Commune ne sont pas en adéquation avec l'image souhaitée par la population et les autorités locales. Toutefois, nous tenons à souligner, sans minimiser la problématique, que ces désagréments sont le fait de quelques personnes et que la quasi-totalité des citoyens respectent parfaitement l'ordre et la propreté aux alentours des habitations.

Pour répondre à la question de l'interpellatrice, la Municipalité, en collaboration avec la préfecture et les services cantonaux, a entrepris diverses actions légales. Il est vrai que le résultat n'a pas permis d'améliorer sensiblement la situation. Les raisons sont liées au cadre légal défavorable à des mesures radicales afin de juguler ces états de fait. Pour rappel, la législation en matière de police des constructions ne précise pas une date fin pour un chantier de construction. A ce sujet, l'autorité agit principalement sur les aspects sécuritaires du chantier et la conformité de l'ouvrage à construire. En matière de dépôt ou/et stockage de matériel sur une propriété privée, la marge de manœuvre de la Municipalité se limite aux questions liées au risque de pollution de la zone.

Dans tous les cas, la Municipalité vous confirme qu'elle met et mettra tout en œuvre dans les limites de ses compétences afin d'éviter les situations décrites par Mme RoCHAT dans le but de poursuivre l'amélioration de l'image positive de notre région.

M. Jean-René MARGUET a constaté que l'Avenue E. Jaques-Dalcroze est la promenade des chiens, beaucoup de sacs de crottes sont laissés, il propose de mettre une poubelle, à ce sujet, M. Reinhard SCHOLZ déclare qu'il faut choisir un bon distributeur pour les sacs y relatifs.

Le matériel actuel destiné aux propriétaires de chiens ne donne pas satisfaction, ceci rejoint le constat du Conseiller Scholz. Dès lors, nous portons à votre connaissance que le Service Technique examine actuellement d'autres variantes afin d'améliorer l'utilisation par les usagers. Dans l'intervalle, nous sommes en mesure de distribuer, sur demande téléphonique au 0800 1450 00 (appel gratuit), des sacs appropriés aux propriétaires de chiens. Pour ce qui concerne le secteur Jaques-Dalcroze, nous confirmons que ce secteur est très fréquenté par les promeneurs et leurs chiens. Dès lors, nous installerons, au printemps, un nouveau type de distributeur incluant une poubelle de récupération.

Mme Geneviève ROCHAT revient sur l'opposition à la pose d'un 30 km/h près de la Piscine des Replans.

Pour les Services de l'Etat, l'application d'une restriction à 30 km/h dans ce secteur est formellement interdite. En effet, il n'y a aucune habitation de part et d'autre de la chaussée. De plus, les mesures de vitesse effectuées par l'Etat au mois d'octobre 2011 ne démontrent aucune nécessité de restriction de vitesse. Au sujet de la création d'un cheminement piétonnier par un simple marquage, nous soumettrons prochainement une demande auprès du Voyer de notre arrondissement afin d'examiner sa faisabilité.

M. Nicolas WERREN déclare qu'il serait judicieux de poser un miroir sur le trottoir en face du Bar à Tapas "Le Garage".

Après analyse de la situation en collaboration avec la Gendarmerie, la pose de miroirs n'est pas recommandée à notre altitude à cause des problèmes de givre en hiver. Dans le cas de la proposition du Conseiller Werren, il nous paraît plus judicieux d'améliorer l'annonce du danger aux conducteurs venant de la Rue des Rasses. Pour ce faire, une signalisation avancée à 30 mètres du passage pour piétons sera installée prochainement.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

Rapport des commissions chargées d'étudier les rapports-préavis et le préavis municipal suivants :

5. No 899-12 Rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de Madame Laurence VARELA « Revalorisation de certaines fêtes locales »

Le rapport de la commission est lu par **M. Jean-Claude Piguet**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie mardi 21 février 2012 à 19 heures au local d'accueil de l'Hôtel de ville de Sainte-Croix. Elle était composée de Mmes Laurence Varela, Claudine Gaillard et Adeline Sottaz, et de MM. Luc-Olivier Jaccard, Eric Vuissoz, Jean-Pierre Bernard (remplaçant Jean Bietry) et du rapporteur soussigné (remplaçant Allan Müller). MM. José Gonzalez, représentant de la Municipalité, et Michel Staffoni, secrétaire municipal, étaient présents et nous ont donné tous les renseignements demandés, ce dont nous les remercions.

La question des fêtes villageoises revêt une grande importance sociale, elle concerne l'ensemble de la population, aussi la discussion a-t-elle été vive. Comment redynamiser et redimensionner ces fêtes, comme le demande Laurence Varela, soucieuse de conserver ces grands moments de convivialité, qui marquent l'enfance et servent de repères par la suite ?

La discussion s'est concentrée sur trois fêtes restées plus ou moins vivaces dans notre Commune : la fête du village avec les forains, la fête des promotions et le premier août.

La Municipalité est consciente de l'importance de la question, comme elle l'est de la nécessité de redynamiser l'Association des intérêts de Sainte-Croix, organisateur traditionnel de ces fêtes. C'est ce qui a été fait puisqu'un nouveau comité élargi a été nommé et que l'ADIS planche donc sur ces questions, avec de nouvelles forces.

Dans sa réponse au postulat de Mme Varela, la Municipalité explique clairement qu'elle délègue l'organisation de la Fête au village et du premier août à l'ADIS, et qu'elle est prête à soutenir les initiatives, les projets concrets qui seront présentés. Elle s'engage également à porter la question des fêtes des promotions devant le Conseil d'établissement du Groupement scolaire.

Au cours de la discussion certaines informations ont été apportées, ainsi que des suggestions. Au sujet de la Fête au village, on a pu obtenir, par exemple, que pour les trois ans à venir, les forains réservent les dates entre le 20 et le 25 juin, soit celles utilisées par le passé. Il conviendrait peut-être de coupler cette fête avec un autre événement, on mentionne notamment la fête de la musique.

Le premier août a la malchance d'être situé au milieu des vacances, d'où des problèmes de recrutement, de plus le temps n'y met pas toujours du sien. Cependant l'ADIS cherche encore une ou plusieurs sociétés partenaires avec qui faire de la fête patriotique un grand moment convivial. On songe aussi à réintroduire le cortège en collaboration avec l'Union instrumentale, même si l'on admet qu'il n'a pas toujours été « euphorique ». Pour ces événements, l'ADIS s'occupe de l'infrastructure, fournit un canevas, mais il faut trouver les forces humaines pour assurer le service et l'animation.

La réussite dépend aussi d'un budget suffisant, il convient donc que l'ADIS présente des projets concrets et la Municipalité s'engage à apporter son soutien si nécessaire.

La disparition de la Fête des promotions est unanimement regrettée, même si l'on comprend l'impact des contingences scolaires actuelles et que l'on apprécie les excellents spectacles organisés de temps à autre. Il est vivement souhaité qu'à ce moment important de la vie des enfants, la population entière, et non seulement les élèves et leur famille, soit associée. La fête pourrait être ouverte au village et prolongée sous une forme ou sous une autre. La commission souhaite que la Municipalité informe le Conseil de l'entrevue qui aura lieu en mai à ce sujet avec le Conseil d'établissement.

L'essentiel de la responsabilité pour maintenir et développer les fêtes au village repose sur les épaules de l'ADIS, ce qu'un de ses anciens présidents ne manque pas d'estimer comme une très grosse responsabilité, même si la Municipalité garantit qu'elle est prête à la soutenir. M. José Gonzalez réitère la volonté de la Municipalité de suivre ces questions et souhaite que l'on fasse confiance au nouveau comité de l'ADIS et aux membres de la société civile qui s'engageront dans les fêtes du village.

Conclusion

Finalement c'est à l'unanimité que la commission adopte la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 6 février 2012,
- oui le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme Laurence Varela demandant de redynamiser ou redimensionner certaines fêtes villageoises.

Fin de citation

Discussion

Mme Laurence Varela remercie la Municipalité pour sa réponse, ainsi que M. J.-Claude Piguet pour son rapport. Elle se réjouit d'avance que l'ADIS s'investisse dans la reprise de ces fêtes villageoises. La venue des forains au mois de juin, date plus proche de la fin des classes, pour ces 3 prochaines années est déjà un point positif.

Par contre, elle tient à souligner le rôle important de l'école dans ces fêtes, au-delà des aspects festifs des cortèges, des déguisements, etc. L'école doit donner une base de repères aux élèves, par exemple : marquer la fin de l'année scolaire. Il y va de l'intégration des élèves dans la commune et de leur motivation à faire partie plus tard des sociétés locales. Cela est important pour la continuité de la vie associative villageoise. Concernant la Fête du 1^{er} août, elle se demande si la moitié des élèves savent quel événement est commémoré ce jour-là !

Fin de la discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

- 6. No 900-12** Rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de Monsieur Yvan PAHUD « Utilisation du bois suisse dans les constructions communales »

Le rapport de la commission est lu par **M. Sylvain Fasola**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis N° 900-12 concernant l'utilisation de bois suisse dans toute construction ou rénovation de bâtiments publics s'est réunie le mardi 21 février 2012 à

l'espace Alexeï Jaccard. Etaient présents : Mme Lydia Rossi, MM. Antonio Buyo, Georges André, Anthony Joseph, Olivier Renaud, Yvan Pahud et le soussigné.

MM. les Municipaux Philippe Duvoisin et Cédric Roten représentaient la Municipalité, ils étaient accompagnés de M. Benoit Margot, garde-forestier de la commune.

M. Yvan Pahud dépositaire du postulat, initialement prévu en tant que rapporteur, porte à notre connaissance qu'il serait plus élégant qu'une autre personne se charge du rapport. M. Sylvain Fasola accepte de prendre en charge ce rôle.

M. Philippe Duvoisin désire apporter quelques compléments au rapport. Il informe la commission que la Commune s'est rendue au Forum Forestier Régional en septembre 2011, afin de découvrir l'utilisation du bois sur des constructions publiques. Il est important de préciser que les constructions en bois vivent, et donc que leur aspect se modifie avec le temps, l'esthétique s'en trouve alors modifiée. La commune de Fiez, par exemple, investit tous les 2 ans, Chf 24'000.- pour entretenir l'aspect original de leur collège en bois. Afin de limiter ces effets, les constructions doivent être adaptées au niveau de l'architecture (plus grand avant toit, sur les façades exposées, type de bois etc.), malheureusement les architectes ne sont pas encore suffisamment bien formés pour l'utilisation du bois (ça commence à venir).

M. Yvan Pahud remercie la Municipalité et précise que le rapport répond à la demande formulée lors du Conseil Communal du 3 octobre 2011, il souhaite apporter les précisions suivantes :

- Depuis 3 ans, le prix du bois ne cesse de chuter, ceci étant lié à la vente des grumes de bois suisse en concurrence directe avec les bois étrangers (Autriche, Allemagne, et Pays de l'Est).
- Un certificat bois suisse est en cours de finalisation.
- Une part de responsabilité revient aux métiers du bois (charpente, menuiserie) qui utilisent du bois bon marché.
- La société désire également un bois fini et non plus un bois brut. De plus le bois doit, si possible, être compatible avec les machines numériques (CNC).
- La situation est tel, que le bois suisse « brut » est quasiment au même prix que le bois « fini » étranger.

Toutes les personnes autour de la table sont sensibles au sujet, beaucoup de questions et d'idées ont été débattues.

A noter que toutes les personnes présentes, s'accordent sur l'importance de préconiser l'utilisation du bois régional en priorité, puis du bois suisse, dans la mesure du possible. En effet, le bois régional ne correspond pas toujours au cahier des charges, en termes de quantité et de qualité à l'instant T (exemple de la caserne des pompiers à Ste-Croix, et du collège à Fiez).

M. Georges André s'interroge sur une éventuelle politique cantonale ou régionale à ce sujet et si il existe une forme de démarche incitative pour les privés (comme pour les panneaux solaires). M. le Municipal Philippe Duvoisin nous confirme qu'il s'agit d'une volonté locale, qui touche les constructions publiques, et en aucun cas les constructions privées, mais souligne que la démarche incitative pourrait être un outil et qu'il pourrait-être intéressant d'étudier la question dans un second temps.

Avant de procéder au vote, M. Yvan Pahud remet une copie d'un rapport de LIGNUM à M. Philippe Duvoisin ainsi qu'au rapporteur. Ce rapport contient des informations ainsi que des exemples sur la manière de promouvoir l'utilisation du bois.

La commission a accepté, à l'unanimité, les conclusions de ce rapport-préavis.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

- Vu le rapport-préavis de la Municipalité du 6 février 2012,
- Ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant le postulat de M. Yvan PAHUD concernant l'utilisation de bois suisse dans toute construction ou rénovation de bâtiments publics.

Fin de citation

Discussion

M. Yvan Pahud remercie M. Sylvain Fasola qui a accepté de fonctionner au pied levé comme rapporteur. Il remercie également la Municipalité et plus précisément M. Philippe Duvoisin qui s'investit dans l'utilisation du bois suisse.

Fin de la discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. **No 901-12** Rapport-préavis de la Municipalité concernant la motion de Madame Mathilde LAVILLE « Création d'une commission chargée d'étudier la possibilité d'aboutir à des économies d'énergie, de la part des citoyens, des entreprises et de l'administration communale »

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Guignard**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le mercredi 22 février 2012 à 20h00 au Local d'accueil.

Elle était composée de Mmes Christine Margot, Mathilde Laville et Geneviève Rochat et MM Pierre-Alain Gerber (remplaçant Michel Buehler), Edouard Nekaka et Olivier Guignard. M. Philippe Gueissaz, rapporteur désigné étant indisponible pour maladie, il a demandé à M. Guignard de le remplacer et de rédiger le rapport.

La Municipalité était représentée par MM. Franklin Thévenaz Syndic (développement durable), Luc Martin Municipal (services industriels) est accompagnée par M. Jean-François Gander du service de l'urbanisme. Nous les remercions pour leurs renseignements.

Le préavis démontre bien la situation actuelle à savoir que la commune a déjà plusieurs actions d'économies d'énergies à son actif et qu'une culture d'économie existe au sein des services communaux. Il y est rappelé également que Sainte-Croix est au bénéfice du label « Cité de l'Energie », label qui a été donné suite à des audits exécutés par des sociétés accréditées. Ce label est renouvelable tous les 4 ans, la prochaine fois en 2013. Cette démarche a permis de dresser un catalogue de mesures d'économies et de planifier des investissements comme la chaufferie à bois et le réseau de chauffage à distance, la récupération du biogaz de la STEP, des changements de fenêtres de plusieurs bâtiments communaux, etc. La commission a donc évidemment encouragé la poursuite de ces différentes activités.

M. Luc Martin a également informé la commission sur la décision prise de mettre en œuvre un plan directeur des énergies communal et qu'une somme de Chf 15'000.- est déjà intégrée dans le budget 2012 à ce sujet.

M. Jean-François Gander a signalé aussi que la chaîne du Jura a été placée en secteur de protection des eaux « A » en ce qui concerne la prévention de la pollution de l'eau notamment par les hydrocarbures et que les citernes à mazout devront être pourvues d'un bac de rétention de 100% de

leur capacité. De plus, les réservoirs enterrés à simple paroi devront être mis hors service ou assainis par la pose d'un double manteau avec détecteur de fuite. Il y également un projet de loi cantonale qui prévoit l'interdiction des chauffages électriques pour locaux et habitations.

La sortie du nucléaire et l'observation de l'évolution du prix de l'énergie montre aussi que les tendances sont à la hausse et que personne n'est à l'abri d'une flambée des prix. Ces contraintes vont entraîner des coûts supplémentaires pour toute la population, propriétaires comme locataires, industries comme administrations.

Il est donc sage de dresser un bilan des consommations de la commune de Sainte-Croix, non seulement vu sous le regard du seul budget communal mais également de pouvoir dresser un inventaire global, du domaine public par les services industriels, du domaine privé par des collectes d'informations données volontairement, afin de pouvoir informer et conseiller la population dans son ensemble ainsi que les propriétaires d'immeubles et les responsables d'entreprises de manière particulière et d'inciter chacun à planifier des économies d'énergies.

La proposition de ce préavis qui est de mettre sur pied une commission consultative et qui serait composée de 3 professionnels actifs dans le domaine des énergies avec sensibilité au développement durable, de 3 conseillers communaux, un de chaque parti, et de 2 municipaux est à ce jour la meilleure réponse à donner à la motion. En effet, la complexité du domaine considéré et son extension au domaine privé nécessite une communication de sensibilisation auprès de la population afin qu'un grand nombre de personnes s'engagent dans des programmes d'économies d'énergie en connaissance de cause.

En conclusion de ses discussions, la commission recommande, à l'unanimité, l'adoption du préavis: No 901-12: « Création d'une commission chargée d'étudier la possibilité d'aboutir à des économies d'énergie, de la part des citoyens, des entreprises et de l'administration communale »

Nous vous demandons donc, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

- sur proposition de la Municipalité,
- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 3 février 2012,
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** le rapport de la Municipalité concernant la motion de Mme Mathilde Laville demandant de nommer au plus vite une commission chargée d'étudier la possibilité d'aboutir à des économies d'énergie de la part des citoyens, des entreprises et de l'administration communale, motion adoptée par le Conseil communal en séance du 3 octobre 2011.

Fin de citation

Discussion

Mme Mathilde Laville est impressionnée par l'ampleur que prend le développement de son idée. Après l'annonce parue dans le Journal de Sainte-Croix, elle a réalisé qu'elle ne pouvait agir toute seule. Elle se déclare satisfaite de la mise en place d'une commission.

Fin de la discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

M. Olivier Renaud informe le Conseil communal que le PLR a désigné **M. Olivier Guignard** pour faire partie de la commission.

8. No 902-12 Création d'un Skatepark au Centre sportif des champs de la Joux

Le rapport de la commission est lu par **M. Ludovic Heintz**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis municipal no 902-12 s'est réunie le mardi 21 février 2012 à 20h à l'Espace Alexeï Jaccard.

Elle était composée de Messieurs Nicolas Court (remplaçant Cyril Guinchard excusé), Thierry Luthringer, Michaël Mollet, Sébastien Nobs, Reinhard Scholz, Paul-André Simon et du rapporteur soussigné. MM. Philippe Duvoisin et Cédric Roten représentaient la Municipalité; ils étaient accompagnés de Michel Staffoni, Secrétaire municipal. Nous les remercions pour tous les renseignements qui nous ont été fournis.

L'établissement de ce préavis fait suite à une pétition de jeunes et de moins jeunes (environ 70 signataires) demandant la création d'un skatepark dans notre commune afin de pouvoir pratiquer leur passion pour ce sport de manière sécurisée pour tous. Il était relevé que, par le passé, plusieurs endroits avaient été occupés, notamment les préaux des collèges de la gare et de la poste, les anciennes usines Thorens à l'avenue des Alpes, HPI à la rue de l'Industrie et le parc des Replans d'où ces jeunes ont été « éjectés », soit suite aux nuisances pour le voisinage, soit par une autre occupation des locaux. Actuellement, les adeptes « évoluent » sur la place de parc et de basket du Centre sportif et y « construisent » des rampes et autres chicanes avec des palettes et autres bouts de bois.

Tous les points les plus sensibles furent relevés, étudiés, débattus et ont, dans tous les cas, trouvé une réponse claire. Ces différentes réflexions ciblaient:

- le choix de l'emplacement
- la sécurité et l'entretien du lieu
- le choix des matériaux et des constructeurs (différents appels d'offres)
- l'usure et la garantie de l'installation
- les nuisances dues au bruit
- la dimension et les équipements du skatepark
- le montant de l'investissement
- la mise en place d'une charte pour les utilisateurs.

Pour le premier ainsi que pour le second point, la Municipalité a indiqué que différents sites avaient été examinés et c'est finalement la zone herbeuse au-dessus du Centre sportif - relativement bien situé par rapport au village et accessible en un temps acceptable - qui a été retenu.

Le fait que ce lieu puisse aussi servir de « point de rassemblement » pour les jeunes fut également relevé par la commission et la Municipalité fait valoir qu'il valait mieux de n'avoir qu'un seul point de ralliement à contrôler, plutôt que plusieurs endroits éparses à surveiller. Cela faciliterait largement le travail des forces de l'ordre. La Municipalité nous indique aussi que le site ne sera pas éclairé la nuit.

L'entretien de l'installation sera assuré dans le cadre des tournées du secteur de la voirie.

Pour cette réalisation, une mise à l'enquête aura lieu; le voisinage et la population en général auront ainsi la possibilité de s'exprimer par ce biais.

Un autre point de vue débattu souhaitait mettre ce projet en attente afin de permettre à une future association de voir le jour. Selon un membre de la commission, cette association aurait pu amener ses membres à se sentir plus responsable du site et d'apporter un complément financier à cette installation par une récolte de fonds, de recherche de sponsors, etc. La majorité des commissaires était pour abandonner cette idée; la création d'une société n'étant pas la base nécessaire à la

réalisation du skate park mais rien n'empêche d'en former une ultérieurement. Un autre commissaire s'inquiète que la Municipalité donne suite à une pétition d'une septantaine de personnes « seulement » pour créer une infrastructure d'un montant qui paraît à première vue élevé. Dans les deux cas, il a été relevé que cette installation doit être considérée comme une place de jeux ouverte surtout à notre jeunesse. Elle a été mise en comparaison avec un ratio d'occupation d'équipements destinés à la population en général, tels que terrains de sport, piscine, cinéma, maison des jeunes, remontées mécaniques, sociétés de musique, de gymnastique et bien d'autres, équipements et installations auxquels la commune participe financièrement soit de manière ponctuelle ou régulièrement. Il a également été relevé que les services communaux pourraient éventuellement participer dans une certaine mesure à la réalisation de cet équipement. Il serait toutefois préférable que l'entier du skatepark soit conçu par une entreprise spécialisée, ceci pour des raisons de garantie.

Pour ce qui est des entreprises sélectionnées, deux projets ont été retenus et sont présentés dans le préavis : l'un par un dessin et l'autre par un schéma en 3D. Le montant des offres a été discuté au plus juste avec les fournisseurs concernés.

Une charte d'utilisation devrait être établie, charte qui réglera l'utilisation de cet outil mis à disposition de notre jeunesse.

Au vote final, avec 6 voix pour et une abstention, la commission vous prie d'accepter le préavis no 902-12.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Sainte Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'autoriser la Municipalité** à réaliser un skatepark sur les terrains du Centre sportif des Champs de la Joux ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 150 000.-, le compte N° 9165.902 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 170.33.11 sur une période de 5 ans, la première fois en l'intégrant au budget 2012 (amortissement complémentaire).

Fin de citation

Discussion

Mme Mathilde Laville intervient à propos de l'enlèvement des déchets et de l'entretien du site. Elle demande si la voirie municipale s'en occupera. Elle fait le parallèle avec le parc de la gare et trouverait bien que les utilisateurs s'occupent de la remise en état des lieux.

Mme Geneviève Rochat pose la question de savoir si, en cas d'accident, la commune pourrait être mise en cause.

M. Philippe Duvoisin déclare que pour les terrains utilisés librement, il appartient aux usagers d'avoir leur propre assurance.

Fin de discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

9. Interpellations, propositions, questions

Mme Geneviève Rochat demande quelle proportion de gaz a été utilisée pour le chauffage à distance pendant l'hiver.

M. Cédric Roten déclare que le CAD a employé du bois et du gaz et qu'une réponse précise sera donnée lors de la prochaine réunion du conseil.

M. le Président clôt la séance à 20h55 sous les applaudissements de l'assemblée.

Le Président du Conseil communal :

La Secrétaire :

Salvatore Di Spirito

Martine Cuennet